



Centre culturel
du Brabant wallon

Le Centre culturel du Brabant wallon asbl recrute un(e) directeur(trice) temps plein

Statut, description et cadre de fonction

Statut : fonds propres ASBL

Description de fonction : Directeur(trice)

Barèmes CP 329.02 – Échelon 6 – chèques-repas et abonnement GSM

Temps plein – contrat à durée indéterminée – Disponibilité en soirée et le week-end

Permis et véhicule obligatoires

Entrée en fonction : dès que possible

Le Centre culturel du Brabant wallon

Le Centre culturel du Brabant wallon (CCBW), c'est plus de 30 ans d'actions et de coopérations pour faire vivre un territoire, en questionnant les enjeux sociétaux qui le traversent.

Le CCBW mène un développement culturel territorial à l'échelle du Brabant wallon (action supra-communale), selon une logique de rayonnement en coopération directe avec les associations du territoire. Ainsi, il est le moteur de nombreuses coordinations d'associations culturelles et sociales avec lesquelles il élabore des projets dans divers domaines artistiques (arts de la scène, arts plastiques, littérature et BD, multimédia, numérique...) et secteurs d'action (éducation permanente, jeunesse, aménagement du territoire...). Il s'est également doté d'une salle pour soutenir la création artistique.

Il est reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles conformément au nouveau décret de 2013. Sa reconnaissance porte sur plusieurs missions : une action culturelle générale, une action culturelle intensifiée et une spécialisation en création cirque. Le Centre culturel du Brabant wallon est également porteur de 3 coopérations : Plateforme Est BW – GAL Culturalité, Plateforme Zone de Culture Ouest BW et Plateforme PULSART de sensibilisation à l'art contemporain. Il est subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie, Le Brabant wallon et les 27 Communes du Brabant wallon. Ses actions en faveur d'une plus grande effectivité des droits culturels sont inscrites dans un contrat-programme de 5 ans dont l'échéance est fixée à fin 2021.

Actuellement en travaux, le foyer populaire et l'ancien dispensaire des usines Henricot qui abritent le CCBW devraient retrouver leur beauté d'antan début 2019.

Missions (à titre indicatif) :

- Fixation de la vision stratégique du CCBW en adéquation avec le Décret sur les centres culturels et le Contrat-programme du CCBW, et gestion de sa mise en œuvre
- Coordination générale du CCBW
- Gestion des ressources financières (budget de 2 millions Euros) et humaines (30 ETP)
- Fixation, suivi et évaluation des projets en collaboration avec les directrices-adjointes et les coordinateurs
- Recherche de fonds (élaborer des dossiers de demande de subsides d'institutions publiques et privées)
- Interface avec le Conseil d'administration, l'Assemblée générale et le Conseil d'orientation
- Relations publiques avec un ensemble d'interlocuteurs en et hors du Brabant wallon

Le(la) directeur(trice) assure ses fonctions en collaboration avec deux directrices-adjointes.

Profil :

- Master avec 3 ans d'expérience minimum **ou** expérience de minimum 6 ans. L'expérience valorisable portera sur une fonction de direction, co-direction ou coordination dans le secteur non-marchand
- Capacité de développer et de structurer une vision de politique culturelle à l'échelle du territoire du Brabant wallon
- Connaissance des réalités d'un centre culturel (de la législation à la pratique quotidienne)
- Connaissance du secteur culturel en FWB (Arts de la scène, Bibliothèques, CEC, Maison de jeunes, Éducation permanente...)
- Capacité de mobiliser une équipe, des instances et des partenaires autour d'un projet culturel (vision ascendante et participative de la mise en place d'un projet culturel)
- Capacité de mobiliser l'équipe autour de l'autoévaluation du projet culturel en vue de réajuster et d'établir le prochain Contrat-programme
- Maîtrise des aspects financiers, administratifs et de ressources humaines dans le secteur non marchand
- Capacité d'entretenir des relations fructueuses avec un ensemble large d'interlocuteurs (associations, artistes, mandataires publics, agents administratifs, etc.)
- Capacité d'expression écrite et orale (y compris en public)

Procédure :

Un **jury** composé de représentants du CA du CCBW, de l'Inspection de la culture (FWB) et d'experts extérieurs recevra les candidatures, en fera l'analyse et soumettra un classement des candidats retenus au Conseil d'administration qui prendra la décision.

Étapes et calendrier de sélection :

Candidatures :

Les candidats adresseront leur candidature, par mail à l'adresse c.jumeau@ccbwb.be, à l'attention de Louison Renault, Président du Conseil d'administration du Centre culturel du Brabant wallon, ou par la poste au 3, rue Belotte – 1490 Court-Saint-Étienne, **au plus tard le lundi 14 mai 2018 minuit**

Chaque candidature sera composée des 3 documents suivants :

1. Lettre de motivation (non manuscrite)
2. Curriculum vitae
3. Projet d'animation et de gestion du CCBW

Comment mettriez-vous en œuvre l'article 2 du Décret relatif aux centres culturels (2013) dans le cas du développement du Centre culturel du Brabant wallon ? Développez et argumentez en maximum 3 faces A4

Article 2.-Le présent décret a pour objet le développement et le soutien de l'action des centres culturels afin de contribuer à l'exercice du droit à la culture des populations, dans une perspective d'égalité et d'émancipation. L'action des centres culturels :

1° augmente la capacité d'analyse, de débat, d'imagination et d'action des populations d'un territoire, notamment en recourant à des démarches participatives ;

2° cherche à associer les opérateurs culturels d'un territoire à la conception et à la conduite d'un projet d'action culturelle de moyen et long termes ;

3° s'inscrit dans des réseaux de coopération territoriaux ou sectoriels.

L'action des centres culturels contribue à l'exercice du droit à la culture et plus largement, à l'exercice de l'ensemble des droits culturels par tous et pour tous dans le respect de l'ensemble des droits humains. L'action des centres culturels favorise le plaisir des populations de la découverte culturelle par les pratiques qu'ils déploient.

Les dossiers incomplets seront irrecevables.

Les candidats retenus seront convoqués pour un test écrit et un entretien avec le jury. Le test écrit aura lieu le **mardi 22 mai (14h30-18h)** et l'épreuve orale le **lundi 28 mai 2018**

Les candidats sélectionnés pour le test écrit seront avertis **le jeudi 17 mai 2018**.

Renseignements :

www.ccbw.be ou Françoise Kolen, Directrice – 010 62 10 30 – f.kolen@ccbw.be